

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 mai 2009.

Section du dépôt légal

## Plan directeur pour la protection et la promotion de l'environnement

- [Avant-propos et mise en contexte](#)
- [Bilan environnemental](#)
- [Consultation de la communauté universitaire](#)
- [Énoncé de politique](#)
- [Plan d'action](#)
- [Plan d'action](#)

# **Plan directeur pour la protection et la promotion de l'environnement**

- [Avant-propos et mise en contexte](#)
- [Bilan environnemental](#)
- [Consultation de la communauté universitaire](#)
- [Énoncé de politique](#)
- [Plan d'action](#)
- [Plan d'action](#)

PLAN DIRECTEUR POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR  
LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

-----

Comité de protection et de promotion

de l'environnement sur le campus

de l'Université Laval

-----

Avril 1994

-----

=====

AVANT-PROPOS

Le présent plan directeur pour la protection et la promotion de  
l'environnement s'articule autour des trois volets suivants :

- 1° Un bilan environnemental qui présente un état de la situation  
ainsi que des recommandations.
- 2° Une consultation de la communauté universitaire qui fait état  
d'un certain nombre de priorités d'actions.

3° Un énoncé de politique qui permet de situer l'engagement de l'Université et un plan d'action qui recoupe un certain nombre de priorités d'actions provenant principalement de la préparation du bilan environnemental et de la consultation de la communauté universitaire.

La préparation d'un tel plan directeur a nécessité beaucoup de travail. Nous croyons toutefois qu'il s'agit d'une étape importante qui nous permet de faire le point collectivement et d'orienter nos actions dans une perspective de développement durable. Dans un contexte de restructuration administrative et budgétaire, il est plus difficile de parler de questions environnementales, surtout lorsque des problèmes sont identifiés et qu'ils nécessitent certains correctifs. Sans connaître les orientations que prendra l'Université dans ce dossier, nous croyons que l'exercice était nécessaire et qu'il aura été enrichissant pour le comité et l'ensemble de la communauté universitaire. De plus, ce contexte nous aura forcés à délimiter, avec plus de précision, les orientations à proposer à la direction de l'Université, afin qu'elles soient bien ciblées et empreintes de réalisme.

Les six programmes intégrés d'interventions environnementales que nous proposons au chapitre 4, vont dans ce sens. De plus, nous tenions à mettre en évidence le fait qu'il n'y a pas qu'un seul acteur de premier plan dans ce dossier, mais bien deux. Les questions de protection et de mise en valeur de l'environnement sont des thématiques à caractère social et doivent passer par la mise en place de solutions comportant un engagement collectif. Le succès de la mise en opération de ce plan directeur dépendra du fait que les deux intervenants de premier ordre, la direction de l'Université et la communauté universitaire elle-même, jouent leur rôle adéquatement et en complémentarité.

## MISE EN CONTEXTE

### Chapitre I

#### 1.1 La question de l'environnement à l'Université Laval

Au moment du discours de la rentrée, en septembre 1991, le Recteur Michel Gervais avait annoncé la création d'un Comité de protection et de promotion de l'environnement sur le campus de l'Université Laval. En décembre 1991, le Comité exécutif créait (Résolution CE-91-168) ce comité et en confiait la présidence à monsieur Benoît Dumais, Vice-recteur aux services. C'est en avril 1992 que ce Comité s'est réuni pour la première fois et a amorcé ses travaux. Sans rappeler ici son mandat de façon exhaustive, soulignons que ce Comité devait, d'une part, statuer sur l'état de l'environnement sur le campus de l'Université Laval et, d'autre part, après consultation de la communauté universitaire et de différentes instances décisionnelles de l'Université, proposer un énoncé de politique ainsi qu'un plan d'action en matière d'environnement pour l'Université Laval.\*

Même si jusqu'à présent, peu d'universités canadiennes ont concrétisé leur engagement face aux questions environnementales, un certain nombre d'entre elles ont cependant investigué cette thématique, notamment lors de la rencontre d'Halifax en décembre 1991, intitulée Intervention universitaire pour le développement durable, et tenue sous les auspices de l'AUCC et de l'ACDI. Cette rencontre des recteurs des universités canadiennes et d'autres universités dans le monde avait pour but de dégager des pistes communes en prévision du sommet de Rio sur le développement durable, qui s'est tenu en juin 1992.

\* Un peu moins de deux ans auparavant, un autre comité s'était penché sur une autre problématique reliée à la question environnementale, soit celle de la formation et de la recherche dans ce secteur. Ce comité nommé Groupe de travail sur l'environnement a oeuvré sous la présidence du Vice-recteur à la recherche, monsieur Denis Gagnon, d'octobre 1989 à janvier 1991, dans le but de mettre en évidence des orientations en matière de formation et de recherche reliées à l'environnement à l'Université Laval. L'objectif de ces deux comités est donc différent, mais complémentaire, et témoigne de l'intérêt et du questionnement relatifs à cette thématique à l'Université Laval.

La "déclaration de Halifax" faite par des recteurs d'universités, canadiens et étrangers, invitait l'ensemble des universités canadiennes et étrangères à souscrire aux actions suivantes :

- Veiller à ce que l'université exprime clairement et sans compromis son engagement continu aux principes et à la pratique du développement durable en son sein, et à l'échelle locale, nationale et mondiale.

- Utiliser les ressources intellectuelles de l'université pour amener la société à mieux comprendre les dangers physiques, biologiques et sociaux interreliés auxquels fait face la planète Terre.

- Insister sur l'obligation morale de la génération actuelle de vaincre le mauvais usage des ressources et les conditions de la disparité entre les humains, aussi répandue qu'intolérable, qui sont à la base de la fragilité de l'environnement.

- Instituer à l'université les programmes propres à engendrer la capacité et la compétence nécessaires pour mettre au point des techniques et des méthodes écologiques ainsi que pour faire reculer l'ignorance de l'environnement et éveiller la responsabilité morale des professeurs, des étudiants et du grand public.

- Coopérer les unes avec les autres et avec tous les secteurs de la société à la recherche d'un réexamen et d'un revirement pratique et réel des gestes qui contribuent à la détérioration de l'environnement, aux disparités entre le Sud et le Nord et à l'inégalité entre générations.

- Recourir à tous les canaux dont dispose l'Université pour communiquer ses initiatives à la CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), aux gouvernements et au grand public.

L'engagement actuel de l'Université Laval s'inspire de ce contexte de même que des orientations proposées aux universités par le Plan Vert fédéral.

En préparant le premier Plan directeur pour la protection et la promotion de l'environnement de l'Université Laval, le Comité de protection et de promotion de l'environnement poursuivait les objectifs suivants :

- 1- Observer les grandes tendances en vigueur sur le campus de l'Université Laval concernant la protection ou la promotion de l'environnement.
- 2- Identifier les points forts et les lacunes, et obtenir le pouls de la communauté universitaire.
- 3- Documenter nos pratiques et nos interventions qui ont une incidence environnementale directe ou indirecte.
- 4- Proposer un énoncé de politique ainsi que des orientations en termes d'actions pour l'ensemble de la communauté universitaire, l'Université étant ici considérée comme un citoyen corporatif se devant de prendre ses responsabilités en matière de protection et de promotion de l'environnement.

Notre démarche aurait probablement été facilitée par l'existence de modèles d'intervention au sein d'autres universités canadiennes ou québécoises. Pourtant, en dehors de quelques déclarations d'intention, peu d'universités semblent s'être engagées dans une démarche structurée d'intervention dans ce domaine, sauf récemment les Universités de York et de Waterloo. L'Université Laval fait donc, en quelque sorte, figure de pionnière dans ce domaine. Le cheminement des membres du Comité a cependant été guidé par les quelques modèles disponibles dans l'industrie et au niveau gouvernemental. Nous nous devons de souligner les efforts faits en matière d'engagement environnemental par Bell Canada, Hydro-Québec, la Société Desjardins, la Chambre des Communes à Ottawa et la Ville de Lévis qui ont, en quelque sorte, servi de modèle et d'encouragement dans la poursuite de notre propre démarche.

## 1.2 Le Comité de protection et de promotion de l'environnement

À la séance du 17 décembre 1991 du Comité exécutif, il était proposé et résolu (CE-91-168) :

- De créer le Comité pour la protection et la promotion de l'environnement.
- D'établir ainsi le mandat et la composition dudit comité.

### Mandat

Le Comité pour la protection et la promotion de l'environnement :

- dresse un tableau général de la qualité de l'environnement biophysique sur le campus,
- fait le bilan des pratiques en vigueur sur le campus qui affectent positivement ou négativement l'environnement,
- consulte la communauté universitaire en vue d'identifier les actions et les initiatives souhaitées en ce domaine par les individus et par les groupes,
- élabore un programme de protection et de promotion de l'environnement à l'Université,
- présente au Comité exécutif les recommandations qui découlent de la consultation et qui supportent le programme.

### Composition

Le Comité pour la protection et la promotion de l'environnement est composé des personnes suivantes :

- le Vice-recteur aux services (président d'office),
- l'Adjoint au Vice-recteur à la recherche en matière d'environnement,
- cinq personnes représentant la communauté universitaire, dont un professeur, un membre du personnel administratif de soutien, un membre du personnel administratif professionnel, un étudiant de premier cycle et un étudiant de deuxième ou de troisième cycle, nommées par le Comité exécutif sur proposition du Vice-recteur aux services,
- un secrétaire désigné par le Vice-recteur aux services.

De façon concrète, ce comité se compose des personnes suivantes :

- Jean Arsenault (APAPUL)
- Louis-Gilles Bolduc (SEUL)
- Marie-Andrée Doran (Secrétaire du comité, personne-ressource et rédactrice)
- Benoît Dumais (Vice-recteur aux services, président du comité)
- Claude-Daniel Le Flem (SPUL), a remplacé monsieur Lemieux pour la dernière partie des travaux du Comité

- Stéphane Lemay (UGIL)

- Gérald Lemieux (SPUL), au début des travaux du Comité

- Nathalie Roberge (CADEUL)

- Jean-B. Sérodes (ex-adjoint au Vice-recteur à la recherche en matière d'environnement, actuellement directeur du Département de génie civil)

Le Comité s'est réuni à treize reprises entre avril 1992 et février 1994. Dès sa première rencontre, il s'est établi un plan de travail étoffé et a informé la direction de l'Université des délais nécessaires à l'accomplissement d'un travail valable.

## Chapitre II

### 2.1 Commentaire général

Le présent bilan est relié à la première partie du mandat du Comité et vise à mettre en lumière la situation prévalant sur le campus, notamment en ce qui a trait aux répercussions environnementales de la présence quotidienne de la communauté universitaire sur le campus de l'Université Laval.

Il serait utopique de penser que ce premier bilan répond à toutes les questions que le Comité s'est posées. Il vise davantage à créer un intérêt collectif face à la question environnementale. Il vise également à servir d'outil de premier ordre pour la préparation du prochain bilan qui, nécessairement, devrait être plus complet. Il faut comprendre que, d'une part, dans bien des secteurs, il était impossible d'obtenir des données, puisqu'aucune tradition en ce sens n'avait été instaurée jusqu'à maintenant et que, d'autre part, le besoin ne s'étant jamais fait sentir jusqu'à présent, des données de ce type n'avaient jamais été colligées. Ce bilan, qui sert d'élément de support au Plan d'action en matière de protection et de promotion de l'environnement, permettra de préciser les besoins d'information et créera des balises concernant la cueillette des données par les unités concernées et plus particulièrement par les services administratifs de l'Université. Ce bilan ne doit donc pas être perçu comme étant la réponse à nos questions, mais bien comme un élément porteur d'une tradition d'évaluation de nos actions pour le maintien d'un environnement sain et d'un développement durable.

La cueillette des informations et des données qui a mené à la préparation de ce premier bilan s'est déroulée de la façon suivante : premièrement, par une rencontre des membres du Comité et des principaux intervenants dans le domaine de l'environnement sur le campus, soit le Directeur du Service des terrains et

bâtiments, celui du Service de sécurité et prévention ainsi que la Coordinatrice en santé et sécurité au travail. Le Comité a, de plus, rencontré les présidents de trois comités, soit le Comité de radio-protection, le Comité de gestion des produits chimiques ainsi que le Comité d'étude des risques biologiques. Cette première étape a eu lieu à la fin du printemps 1992 et au début de l'été 1992.

Par la suite, ce qui constitue la seconde étape, lors de la consultation auprès de la population universitaire, les doyens et doyennes de facultés, les directeurs et directrice d'écoles non rattachées ainsi que les directeurs des services administratifs ont été appelés à nous faire part de leurs initiatives et de leurs recommandations. Ces données, de même que l'ensemble des données provenant du Sondage environnemental effectué au cours de l'automne 1992, ont donné naissance à un premier canevas de bilan à partir duquel des personnes ont été consultées de façon spécifique, ce qui constitue la troisième étape de préparation du bilan. Les secteurs les plus touchés par cette consultation très ciblée sont les services suivants : Terrains et bâtiments, Sécurité et prévention, Approvisionnements, Reprographie, Presses de l'Université Laval ainsi que les entreprises externes dont les activités sur le campus ont une incidence positive ou négative sur la qualité de l'environnement.

C'est en rassemblant les données provenant des trois étapes de consultation que nous avons préparé ce premier bilan environnemental. Voici en bref la situation prévalant sur le campus de l'Université Laval au moment de la préparation de ce bilan.

Il nous apparaît, dans un premier temps, que l'Université Laval se conforme aux règlements et lois en vigueur. Ainsi, qu'il s'agisse de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, de la Réglementation du MENVIQ, du Règlement sur la qualité du milieu de travail, des normes de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers (ASHRAE), du Protocole de Montréal sur les CFC-HCFC ou la Réglementation sur l'élimination des déchets biomédicaux et des déchets radioactifs, pour n'en nommer que quelques-unes, l'Université semble appliquer ces normes de façon très satisfaisante.

Au chapitre de la récupération, celle du papier, du carton et des verres de styromousse est un secteur relativement bien organisé, alors que la récupération d'autres produits tels le plastique, le verre, les canettes d'aluminium et les couverts jetables, est une activité moins structurée ou en attente de marchés.

Dans certains secteurs, des initiatives de récupération ont été mises en place par ce qu'elles répondent à des impératifs de nature économique. Ainsi, le mot d'ordre de récupération semble être très présent aux Résidences de même que dans le secteur de la Reprographie, et cette récupération s'est organisée soit pour éviter le gaspillage, soit parce qu'il existe déjà des débouchés intéressants pour certains produits à recycler.

Quant au volet réduction de l'utilisation de différents produits et ressources non renouvelables, il semble encore inexploité sur le campus de l'Université Laval, peut-être à cause du contexte financier qui était relativement favorable au cours des dernières années. Jusqu'à présent, des efforts ont principalement été faits en ce qui a trait à la conservation ou à la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, pour des questions d'ordre budgétaire. Notons que de façon générale, les consignes concernant la récupération semblent plus suivies par les membres de la communauté que celles concernant la réduction à la source de l'utilisation ou la réutilisation de divers produits. Pourtant, dans un contexte de développement durable, il serait à propos de commencer par réduire l'utilisation de certaines matières premières avant même de songer à les récupérer. Un mot d'ordre concernant la réduction de l'utilisation de matières premières ou la réutilisation de certains produits serait donc à donner, avant même de penser à la récupération. On peut penser, dans un même ordre d'idées, proposer ou encourager des actions individuelles concernant la réduction d'énergie, d'eau, de papier, etc.

Il faudra amener chaque membre de la communauté à comprendre qu'en termes de protection de l'environnement, il s'agit non seulement d'une responsabilité institutionnelle, mais également d'une responsabilité personnelle. Chacun et chacune devront apprendre à faire leurs devoirs en ce sens, sans remettre la

responsabilité entre les mains des instances décisionnelles, et cela tout particulièrement dans le contexte de rationalisation budgétaire qui est le nôtre.

L'achat de produits recyclés ou moins nocifs pour l'environnement semble être avant tout une préoccupation sectorielle. Ainsi, le Service des résidences a pris, il y a quelques années, un "virage vert" en décidant d'acheter des produits de nettoyage moins nocifs pour l'environnement et pour la santé des travailleurs et des travailleuses. Parallèlement, les travailleurs et travailleuses responsables de l'entretien ménager de ce secteur et qui utilisaient ces produits, ont appris à les utiliser d'une façon plus respectueuse de l'environnement et de leur propre santé.

À un autre niveau, une telle préoccupation est également présente dans le secteur de la Reprographie, mais des contraintes technologiques freinent l'utilisation de produits recyclés. Ainsi, il faut parfois attendre quelques années, pour que la technologie s'adapte aux nouveaux produits recyclés disponibles sur le marché. Pour l'instant, l'utilisation de papier recyclé ou de papier contenant un pourcentage important de fibres recyclées présente des problèmes lorsque ces matières sont utilisées en grande quantité sur les appareils de reprographie que nous utilisons maintenant. Il faut donc attendre que des ajustements technologiques aient lieu avant de penser développer à grande échelle l'utilisation du papier recyclé dans ce secteur.

Dans deux autres secteurs, celui des Presses et celui du Service des approvisionnements, des projets de recyclage ont été expérimentés. Ce qui semble freiner l'utilisation des produits recyclés disponibles sur le marché ou l'utilisation des produits moins nocifs pour l'environnement, c'est à la fois l'absence de mot d'ordre dans ce sens, de même que des considérations financières, puisqu'il existe souvent un écart défavorable variant de 10 à 15 % entre les produits ordinairement offerts sur le marché et les produits dits recyclés.

La qualité de l'air à l'intérieur des édifices clos est une question complexe. D'une part, pour des économies d'énergie, les

apports d'air frais sont limités et d'autre part, comme la politique concernant l'usage du tabac n'est pas assez restrictive, c'est de l'intérieur que l'air des édifices est contaminé. Ce qui vient compliquer les choses, c'est que le nombre prévu d'occupants et d'occupantes des pavillons, en fonction duquel les normes ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers Inc.) sont appliquées pour le renouvellement de l'air, dépasse en général la capacité établie. Ainsi, afin d'améliorer de façon concrète la qualité de l'air dans ces édifices, il faudrait tenir compte de la population réelle qui les fréquente, calculer le taux de renouvellement de l'air en fonction de cette population, veiller à ce que les installations et les conduites de ventilation soient entretenues régulièrement et faire en sorte que la population à l'intérieur d'un pavillon ne contamine pas l'air de ces pavillons, notamment par la cigarette.

• Pour ce qui est de l'aménagement du campus de l'Université Laval, on s'entend pour dire qu'il s'agit d'un site exceptionnel et luxuriant doté d'un excellent potentiel en terme d'aménagement. Un travail de fond a récemment été réalisé avec l'aide de REXFOR concernant l'aménagement de tous nos boisés. De plus, le Jardin Van Den Hende est un site remarquable favorisant l'enrichissement des connaissances botaniques et la détente. Il s'agit maintenant de penser à un aménagement des autres espaces verts du campus afin de continuer à améliorer la qualité de vie à l'extérieur des membres de la communauté universitaire.

## 2.2 Données thématiques factuelles

### 2.2.1 Occupation du territoire, densité humaine et circulation

Le campus de l'Université Laval occupe un territoire totalisant une superficie de 190 ha (1,9 km<sup>2</sup>).

25 % de ce territoire est occupé par un total de 22 pavillons

20 % par des boisés

36 % par des aires gazonnées et des terrains sportifs

13 % par des stationnements totalisant une occupation de 6 %

6 % par des rues (7,5 km), trottoirs (13 km) et pistes cyclables

Le réseau souterrain comprend :

10 km de couloirs souterrains pour piétons et services

4,5 km de tunnels de service

Chaque jour, une population de plus de 40 000 personnes fréquente ce territoire, de septembre à la mi-mai. En été, la fréquentation quotidienne est de l'ordre de 8 000 personnes.

Le matin et le soir, un volume totalisant plus de 10 000 voitures entrent ou sortent du campus. Près de 26 000 vignettes de stationnement sont vendues annuellement dont 12 000 vignettes permanentes. L'Université dispose de 9 200 places de stationnement. Les permis de covoiturage décernés atteignent 239 unités.

Le transport en commun est à la hausse sur le campus avec l'avènement du réseau Métrobus et du système de voies réservées sur les grandes artères. Plus de 825 mouvements de véhicules de la CTCUQ (dont 525 pour le Métrobus) et une centaine de mouvements de véhicules pour le Réseau Trans-Sud, sont enregistrés chaque jour sur le campus.

## 2.2.2 Consommation d'eau

La population du campus consomme chaque jour plus de 3 785 m<sup>3</sup> d'eau traitée, en provenance de la ville de Sillery. Cette consommation correspond approximativement à celle d'une municipalité de 10 000 à 15 000 personnes. On observe peu de variation entre la consommation nocturne et diurne ce qui, en soi, est étonnant. La consommation annuelle totale est de 1 381 675 m<sup>3</sup> d'eau, ce qui est élevé. La consommation totale d'eau au PEPS (soit 7 % du total) s'élève à 105 072 m<sup>3</sup> par année et la fréquence de renouvellement de l'eau de la piscine y est de 0,38 m<sup>3</sup> par jour, la principale consommation d'eau du PEPS provenant des autres usages (douches, toilettes, etc.).

### 2.2.3 Consommation d'énergie

Trois formes d'énergie sont utilisées en alternance et de façon complémentaire pour le chauffage et la climatisation des pavillons sur le campus de l'Université Laval. Annuellement, nous utilisons 16 000 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel, 757 m<sup>3</sup> à 1 514 m<sup>3</sup> d'huile à chauffage et 96 700 000 kw/h d'électricité. Cette consommation équivaut environ à celle de 5 000 à 6 000 maisons unifamiliales non chauffées à l'électricité.

### 2.2.4 Déchets domestiques

Les déchets domestiques sont recueillis trois fois par semaine par la compagnie Sani-Gestion pour la portion du territoire comprise dans la municipalité de Sillery, et par Transport Sanitaire Caron pour la portion de territoire dans Sainte-Foy. Malgré nos demandes auprès de Sani-Gestion et de Transport Sanitaire Caron, ainsi qu'auprès des services des Travaux publics des municipalités de Sainte-Foy et de Sillery, il n'est actuellement pas possible d'obtenir des précisions concernant le tonnage de déchets domestiques produits annuellement sur le campus. Cette donnée s'avère cependant importante, et nous devons faire en sorte de l'obtenir à court terme.

### 2.2.5 Déchets réglementés

Trois types de déchets sont gérés à la source conformément à des réglementations qui les concernent spécifiquement. Il s'agit des déchets radioactifs, des déchets biomédicaux et des produits chimiques. Concernant les déchets biomédicaux, l'Université Laval procède actuellement à la mise en place de tous les dispositifs nécessaires. Cette catégorie de déchets comprend les déchets non anatomiques ainsi que les déchets anatomiques animaux et humains. Les déchets non anatomiques représentent environ 10 t par année. On procède à leur stérilisation, puis à leur incinération ou leur enfouissement. Les déchets anatomiques animaux totalisent 20 t par année. Ils sont confiés à la compagnie Laidlaw. Quant aux restes anatomiques humains, ils sont confiés à la compagnie Lépine & Cloutier. Les déchets radioactifs constituent les déchets pour lesquels le contrôle le plus strict est appliqué. Ce contrôle est effectué par la Commission de l'énergie atomique du Canada. Le rapport annuel du Comité de radioprotection apporte toutes les précisions concernant les entrées et sorties de produits radioactifs ainsi que les sources utilisées.

Les produits chimiques disponibles sur le campus dans les divers laboratoires et magasins sont répertoriés et étiquetés grâce au système SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail). Le Comité de gestion des produits chimiques voit à la destruction des produits chimiques utilisés ou périmés. On procède tout d'abord à l'identification des produits en solution puis, dans certains cas, à leur neutralisation. Certains produits neutralisés et dilués sont alors directement éliminés dans le système d'égout. Les produits toxiques sont acheminés en fûts de 200 l à l'extérieur de l'Université aux endroits appropriés, conformément aux réglementations en vigueur. Le Comité de gestion des produits chimiques fait rapport sur tous les produits neutralisés et détruits, ainsi que sur tous les produits expédiés à l'extérieur du campus. Nous ne connaissons toutefois pas la proportion des extrants par rapport à celle des intrants et il apparaît nécessaire que cette donnée devienne disponible à court terme, de même que des données sur les produits neutralisés et dilués éliminés dans les égouts. Des données sur la pollution atmosphérique générée sur le campus par les activités courantes ainsi que les activités d'enseignement et de recherche, s'avéreraient importantes.

## 2.2.6 Récupération

Au chapitre de la récupération, l'Université Laval est active en ce qui a trait à la récupération du papier et du carton, des canettes d'aluminium, des verres de styromousse et des déchets végétaux.

Grâce à son entente avec la Société Via, 530 t de papier et de carton sont récupérées annuellement, et cela pour l'ensemble du campus. Selon des membres du personnel du secteur de Terrains et bâtiments concernés par le dossier de la récupération le taux de diversion, et donc le pourcentage de papier recyclé, atteindrait plus de 40 % du volume total généré par nos activités, ce qui indique une très importante activité de récupération. Un des secteurs particulièrement actif, en ce qui a trait à la récupération du papier, est celui de la Reprographie pour lequel on récupère au delà de 80 t par année.

La récupération du papier portant des renseignements confidentiels ou nominatifs est actuellement en réorganisation. Pour l'instant, dans certains secteurs, on procède au déchiquetage du papier comportant des renseignements confidentiels, et par la suite ce papier est envoyé aux déchets domestiques. Dans d'autres secteurs, on commence à utiliser des poubelles spéciales et cadenassées pour préserver la confidentialité, et on s'assure que la Société Via traite ce papier de façon adéquate.

- La récupération des canettes d'aluminium vient d'être confiée à court terme à la Société VIA. Auparavant, elle avait déjà été organisée de façon très structurée grâce au concours de la CADEUL et du GEAPE. Par la suite, puisqu'il s'agit d'une activité lucrative, certaines personnes ramassaient les canettes sur une base individuelle pour les revendre par la suite. Selon l'évaluation de Sogsabec, le campus produit un volume annuel de 1,2 à 1,5 millions de canettes d'aluminium.

- La récupération des verres de styromousse se fait, pour

l'instant, grâce à une entente avec la compagnie Pause-Café Idéal, qui administre un grand nombre de machines à café sur le campus. Cette compagnie, qui a fait un virage vert il y a quelques années, s'occupe de fournir, à ses frais, les boîtes de récupération des verres de styromousse, d'en faire la cueillette sur une base régulière et de les acheminer aux compagnies de transformation. Les billes de plastique compactées, produites lors de la transformation des verres, entrent dans la composition de divers produits de plastique non alimentaire. Cette compagnie a fait preuve, sur le campus, de beaucoup d'initiative et de détermination en ce qui concerne la protection de l'environnement. Elle récupère actuellement, sur le campus, plus de 20 000 verres par semaine, à l'exclusion des mois d'été où le volume est moindre. Ceci correspond globalement à un volume de 850 000 verres de styromousse par année qui sont recyclés à la source. Avec une bonne sensibilisation, tout en s'assurant d'encourager en premier lieu l'utilisation de contenants durables (exemple : la tasse environnementale), on pourrait aisément tripler le volume de verres récupérés.

Il faut également souligner que la compagnie GAR gère des machines à café dans certains pavillons. Cette compagnie a opté pour la taxation à la source des verres de plastique qu'elle offre, dans le but de favoriser l'utilisation de la tasse environnementale. Elle ne fait cependant aucune cueillette ou récupération des verres de plastique utilisés.

- On ne procède pas à la récupération du verre sur le campus puisqu'il s'agit d'une matière peu valorisée dans la région de Québec, faute d'organisation et de marché. Nous savons toutefois que, selon l'évaluation de Sogsabec, plus de 825 000 bouteilles de verre se retrouvent annuellement dans les déchets domestiques de la Cité universitaire. Les laboratoires scientifiques génèrent également une importante quantité de verre.

- De façon globale, on ne procède pas sur le campus à la récupération du plastique, sauf au Service de reprographie. Dans ce secteur, la récupération des contenants de plastique est organisée par les compagnies qui l'approvisionnent en produits photographiques.

- Les couverts jetables sont largement utilisés dans les cafétérias de certains pavillons. Ils sont également utilisés l'été sur les terrasses extérieures. Pour des raisons d'ordre sanitaire, on n'avait pas jusqu'à présent envisagé la récupération de couverts jetables, bien que des expériences concluantes en ce sens aient été effectuées par la compagnie Marriott au collège de Rosemont, dans la région de Montréal. Sogsabec (compagnie filiale de Marriott sur le campus) examine actuellement cette question. On peut aussi songer à taxer l'utilisation de couverts jetables ou à encourager l'utilisation de couverts qui peuvent être réutilisés.

- Quant à la récupération des déchets végétaux, chaque année, le service des Terrains et bâtiments procède chaque année à la collecte des déchets végétaux constitués de feuilles. Ces déchets végétaux sont par la suite compostés et utilisés par ce service pour l'entretien des pelouses et des plates-bandes. En ce qui a trait au gazon, après la tonte, il est laissé au sol comme engrais naturel.

#### 2.2.7 Engrais chimiques, pesticides, déglaçants, neiges usées

10 t d'engrais chimique sont utilisées annuellement sur le campus pour la fertilisation du gazon et des plates-bandes. Quant aux pesticides nous n'avons aucune donnée précise sur les quantités utilisées.

Le volume des déglaçants utilisés atteint 685 t annuellement. Il s'agit d'un mélange de sable-sel ou de sable chauffé. On en répand 300 t sur les routes, 300 t dans les stationnements et 85 t sur les trottoirs.

La gestion des neiges usées se fait grâce à un lieu d'entreposage et d'élimination de cette neige, aménagé à cet effet dans la partie nord-est du campus. Un volume annuel de 100 000 m<sup>3</sup> de neige est déversé sur ce site. Ce site aménagé respecte déjà la future réglementation québécoise sur les neiges usées dans les municipalités.

### 2.2.8 Huiles contaminées aux BPC

Les huiles contaminées aux BPC ont été retirées de la circulation et entreposées de façon sécuritaire, en attente d'un traitement définitif. Il s'agit d'un volume total de 1 815 l entreposés dans neuf fûts de 200 l, et cela selon les directives du Ministère de l'Environnement du Québec. L'Université est actuellement en discussion avec ce ministère à ce sujet.

### 2.2.9 Produits réfrigérants et de protection contre les incendies

Conformément à l'entente internationale en vigueur sur les halons et les fréons utilisés en réfrigération et dans la protection contre les incendies, ces produits sont en cours de remplacement par des gaz n'ayant pas d'effet nocif sur l'atmosphère et les personnes.

## 2.3 Conclusion

De ce premier bilan environnemental, on peut retenir un certain nombre de constats qui serviront à orienter nos interventions en matière de protection et de promotion de l'environnement. Les recommandations du Comité découlant de la préparation du bilan environnemental se trouvent à la section 4.3 de ce document.

# CONSULTATION DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

## Chapitre III

Le troisième point du mandat du Comité de protection et de promotion de l'environnement mettait en évidence la nécessité "De consulter la communauté universitaire en vue d'identifier les actions et les initiatives souhaitées en ce domaine par les individus et par les groupes".

Cette consultation de la communauté universitaire s'est déroulée en deux étapes : d'abord une consultation générale des membres de la communauté universitaire, qui vise à identifier les actions souhaitées sur une base individuelle. Par la suite, s'est déroulée une consultation ciblée s'adressant cette fois aux directions des facultés, d'écoles non rattachées et de services, aux syndicats, aux groupes de recherche à connotation environnementale et à un grand nombre d'associations étudiantes de premier, de deuxième et de troisième cycles.

### 3.1 La consultation générale

La consultation générale de la communauté universitaire a été réalisée grâce à un sondage publié dans le Fil des événements du 15 octobre 1992 et dans le journal Impact-Campus du 20 octobre 1992. Les personnes devaient répondre sur le questionnaire inséré dans le journal et le renvoyer au secrétariat du Comité par courrier interne. Le personnel de l'Université ayant plus facilement accès au courrier interne que les étudiantes et les étudiants, nous avons prévu un mécanisme permettant à cette clientèle d'utiliser également le courrier interne pour nous faire parvenir le questionnaire rempli. Nous avons à cette fin fait parvenir une demande à chacune des directions de faculté et de département, les invitant à afficher une copie du questionnaire et à indiquer un endroit où recueillir les questionnaires remplis, dans le but de nous les acheminer ultérieurement. Un rappel a, par la suite, été fait auprès de toutes les unités qui n'avaient pas donné signe de vie.

La consultation générale a permis de recueillir un total de 512

questionnaires. La répartition des répondantes et des répondants s'établit comme suit : l'ensemble du personnel qui constitue 78% de l'échantillon est, par le fait même, le groupe majoritaire. La population étudiante constitue 22% des répondantes et répondants de l'étape de consultation générale. Nous ne pouvons passer sous silence la forte participation des membres du Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université Laval (SEUL) à cette première étape de consultation.

En effet, dès la parution du sondage dans le Fil des événements et dans Impact Campus en octobre 1992, ce syndicat a demandé à effectuer dès ce moment, une consultation ciblée auprès de ses membres, la thématique environnementale ayant souvent fait l'objet d'un intérêt particulier et manifeste de la part de ce syndicat. Une copie du questionnaire du sondage environnemental a donc été insérée dans le bulletin Info-Seul.

La consultation ciblée de ce syndicat a connu un grand succès et nous a permis d'obtenir, pour ce groupe, un total de 255 questionnaires remplis. Cela contribue à expliquer la plus forte participation du personnel dans son ensemble à la consultation générale.

### 3.1.1 Résultats de la consultation générale

Le traitement des données du sondage environnemental a été confié au Service de consultation statistique de l'Université Laval. Ce dernier a soumis un rapport préliminaire au Comité de protection et de promotion de l'environnement en mai 1993 et un rapport final en août 1993. Nous ne présenterons, dans ce chapitre, qu'un aperçu des principaux résultats émanant de la consultation générale de la communauté universitaire. Le rapport détaillé du Service de consultation statistique peut être consulté au bureau du Président du Comité.

Le questionnaire administré, préparé avec la collaboration du Service des communications, comportait une brève mais percutante entrée en matière et 25 questions, constituant chacune un axe d'intervention en matière d'environnement.

Pour chacune des questions, les répondantes et répondants devaient se prononcer sur le niveau d'importance à accorder aux différents dossiers environnementaux. Pour ce faire, les personnes devaient cocher "Très important", "Important" ou "Pas important" pour chaque dossier présenté.

Elles pouvaient également proposer l'étude d'autres questions environnementales dans les rubriques "Autres" ou "Commentaires" inscrites à cette fin. On demandait par la suite aux répondantes et répondants de préciser à quel groupe de la communauté universitaire ils appartenaient (clientèle étudiante, catégorie de personnel) ainsi que le pavillon du campus dans lequel ils passaient la majeure partie de leur temps.

Les 25 dossiers présentés étaient regroupés sous les neuf thématiques suivantes :

- aménagement,
- réduction de la circulation automobile,
- réduction de la consommation d'eau et d'énergie,
- contrôle accru des déchets biomédicaux, radioactifs et des produits chimiques,
- réduction de l'utilisation des matières premières,
- récupération,
- réduction de l'utilisation des produits chimiques utilitaires,
- achat de produits recyclés ou moins nocifs pour l'environnement,

- amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des édifices.

Dans le rapport du Service de consultation statistique, les données sont traitées de quatre façons :

- 1- en présentant une analyse séparée pour chaque question.

(Ceci permet de mettre en évidence la dynamique de perception des différentes questions pour chacune des trois modalités de réponse proposées).

- 2- en présentant un classement des dossiers par ordre décroissant pour chacune des trois possibilités de réponse.

- 3- en présentant un classement synthétisant l'information au moyen d'une pondération.

- 4- en présentant un classement croisé par ordre décroissant de pointage pour les principaux pavillons du campus.

---

Classement synthèse des dossiers par ordre décroissant de pointage pour l'ensemble des questions du sondage environnemental \*

Rang obtenu / Titre du dossier / Pointage

1 Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des édifices:  
270.0

2 Récupération du papier : 261.7

- 3 Contrôle accru des déchets radioactifs: 252.5
- 4 Contrôle accru des produits chimiques:250.9
- 5 Achat de produits recyclés ou moins nocifs  
pour l'environnement: 249.3
- 6 Récupération des canettes d'aluminium: 243.9
- 7 Contrôle accru des déchets biomédicaux: 243.7
- 8 Récupération des verres de styromousse:237.5
- 9 Récupération du plastique: 235.9
- 10 Réduction de l'utilisation des pesticides: 214.3
- 11 Réduction de l'utilisation des verres de styromousse: 212.2
- 12 Réduction de l'utilisation des couverts jetables  
dans les cafétérias: 205.5
- 13 Réduction de l'utilisation du papier: 204.7
- 14 Réduction de l'utilisation des engrais chimiques: 199.0

- 15 Aménagement de voies piétonnières: 195.8
- 16 Récupération des déchets végétaux (feuilles, gazon): 195.6
- 17 Réduction de l'utilisation du plastique: 195.0
- 18 Réduction de la consommation d'énergie: 178.3
- 19 Réduction de l'utilisation des canettes d'aluminium: 177.9
- 20 Aménagement des boisés: 175.4
- 21 Aménagement des autres espaces verts: 174.0
- 22 Réduction de l'utilisation des déglacants: 167.9
- 23 Aménagement de pistes cyclables: 167.6
- 24 Réduction de la consommation d'eau : 141.4
- 25 Réduction de la circulation automobile : 107.9

\*Pondération appliquée :

Très important : +5, Important :+1, Pas important :- 5

---

Dans le contexte de ce rapport, nous avons choisi de présenter le tableau de Classement synthèse des dossiers par ordre décroissant de pointage pour l'ensemble des questions du sondage environnemental. Ce tableau constitue une bonne "image" des résultats du sondage et permet de discerner un certain nombre de priorités au chapitre des préoccupations des membres de la communauté universitaire.

Pour une analyse plus détaillée, les lectrices et les lecteurs sont référés au rapport original du Service de consultation statistique. Les résultats de participation doivent être considérés comme étant satisfaisants compte tenu du fait que le sondage était non orienté. De plus, lors de cette consultation, peu de personnes ont identifié d'autres thématiques à traiter en rapport avec la question de la protection et de la promotion de l'environnement, ce qui signifie que dans l'ensemble la problématique a bien été couverte.

La rubrique "commentaires" du sondage a été utilisée par un grand nombre de répondantes et de répondants, et la plupart du temps pour mettre de l'emphase sur l'importance qu'ils accordaient au dossier Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des édifices. Nous en tenons compte dans les recommandations proposées.

Il faut noter que l'aspect "réduction de l'utilisation" n'est présent dans aucune des neuf premières priorités et que la philosophie du contrôle et de la récupération prime sur celle de la réduction.

### 3.2 La consultation ciblée

À la fin de novembre 1992, le président du Comité de promotion de l'environnement amorçait la seconde étape de la consultation de la communauté universitaire en procédant à une consultation ciblée. Un total de 67 instances et groupes étaient visés par cette consultation, et formaient les quatre catégories suivantes :

- les facultés, écoles et services (31),
- les groupes de recherche ayant des affinités avec la thématique de l'environnement (14),
- les principaux syndicats et associations de personnel (3),
- les deux regroupements d'associations étudiantes (UGIL et CADEUL) et les principales associations étudiantes (19).

L'étape de consultation ciblée visait deux objectifs, le premier étant d'identifier le mieux possible les préoccupations environnementales prioritaires d'instances et de groupes représentatifs, et le second de connaître toute intervention pro-environnementale de ces instances ou groupes, dans le but d'enrichir le bilan environnemental de l'Université Laval.

Lors de cette consultation, le format de réponse était volontairement laissé à la discrétion des répondantes et répondants, une copie du sondage environnemental étant cependant jointe à l'envoi afin d'indiquer les principales pistes d'action que souhaitait explorer le Comité.

### 3.2.1 Les résultats de la consultation ciblée

À l'exception des associations étudiantes, les trois autres catégories de groupes ou d'instances sollicités ont participé, de façon intéressante, à la consultation ciblée. Le format de réponse étant fort diversifié, nous présenterons, pour chacune des quatre catégories, une brève synthèse des commentaires recueillis.

#### 3.2.1.1 Consultation des facultés, écoles et services

C'est dans cette catégorie que l'on retrouve le plus grand nombre de répondantes et de répondants, le taux de réponses à cette consultation atteignant 80%. De plus, cela a permis de mettre en évidence des initiatives environnementales intéressantes, notamment celles du Service des résidences, du Service des terrains et bâtiments, du Service des installations et des équipements sportifs et de la Faculté des sciences de l'administration. Nous présentons ici la liste des facultés, écoles et services sollicités par cette consultation. Un astérisque indique que l'instance consultée a acheminé une réponse au Comité.

*	Lettres *	Animaux de laboratoire
*	Médecine	* Presses
*	Philosophie	* Bibliothèque générale
*	Sciences de l'administration	* Centre muséographique
*	Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	* Terrains et bâtiments
*	Sciences de l'éducation *	Sécurité et prévention
*	Sciences et génie	Approvisionnements
*	Sciences sociales	* Résidences
*	Arts *	C.T.I.
	Droit *	Installations et équipements sportifs

*	Foresterie et géomatique	*	Reprographie
	Théologie		Ressources pédagogiques
	Architecture	*	Communications
*	Médecine dentaire	*	Finances
*	Sciences infirmières		Registraire
*	Vie étudiante		

De façon globale, les priorités qui se dégagent de la consultation de cette catégorie sont les suivantes :

- 1- la qualité de l'air dans les édifices et l'instauration d'un règlement anti-tabagisme;
- 2- le contrôle et la réduction de l'utilisation des produits chimiques lorsque des solutions de rechange existent;
- 3- la réduction de la consommation d'eau et d'énergie;
- 4- la réduction à la source des déchets et la récupération des produits recyclables et principalement du papier;
- 5- l'aménagement des boisés et des espaces verts;
- 6- l'amélioration de la sécurité piétonnière et cycliste et le contrôle de la circulation de transit;

7- la diminution de la pollution sonore.

### 3.2.1.2 Consultation des groupes de recherche à connotation environnementale

Les groupes de recherche consultés sont ceux qui avaient été identifiés dans le rapport final (janvier 1991) du Groupe de travail sur l'environnement présidé par le Vice-recteur à la recherche. Le taux de réponses de cette catégorie est de 35%. Les groupes de recherche sollicités apparaissent ci-dessous. Un astérisque permet d'identifier ceux qui ont répondu à la consultation.

\* Centre de recherche en aménagement et développement

Centre de recherche en biologie forestière

Centre de recherche en géomatique

\* Centre de recherche en horticulture

\* Centre de recherche en sciences et technologie du lait

\* Centre d'études nordiques

Groupe de recherche en économie de l'énergie

Groupe de recherche en économie et politique agricoles

Groupe de recherche en environnement agro-alimentaire

Groupe de recherche en géologie de l'ingénieur

\* Groupe de recherche en recyclage biologique et aquaculture

Groupe d'études et de recherche sur les politiques  
environnementales

Groupe d'études inuit et circumpolaires

Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du  
Québec

Malgré un taux de participation faible, les groupes de recherche qui ont répondu à la consultation ont présenté des avis et commentaires particulièrement étoffés. Les priorités d'actions qui s'en dégagent sont les suivantes :

- 1- l'amélioration de la qualité de l'air dans les édifices;
- 2- le contrôle accru de la mise en opération des règlements concernant l'entreposage, la manutention et l'élimination des produits et des déchets chimiques;
- 3- l'aménagement de l'espace extérieur (boisés, espaces verts) et de l'intérieur des pavillons (ajout de plantes vertes);
- 4- la réduction de la circulation automobile, l'aménagement de pistes cyclables et de voies piétonnières sur le campus;
- 5- la réduction du matériel de laboratoire non réutilisable;

- 6- la réutilisation des matières premières, la réduction à la source des déchets et le multirecyclage (papier, carton, styromousse, plastique, métal, matière végétale, verre, etc.);
- 7- la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

### 3.2.1.3 Consultation des syndicats et des associations professionnelles

Dans cette catégorie de répondantes et de répondants, les trois principaux regroupements de personnel, sur le plan quantitatif, ont été sollicités et ont participé à la consultation. Le SPUL et l'APAPUL ont répondu après consultation et au nom de leurs membres, alors que le SEUL a procédé à un envoi particulier incitant ses membres à participer activement à la consultation et à répondre directement au Comité.

Les interventions jugées prioritaires par cette catégorie sont les suivantes :

- 1- l'amélioration de la qualité de l'air dans les édifices, incluant l'élimination de l'usage du tabac et un entretien amélioré. Des mesures particulières sont demandées dans les pavillons qui contiennent des laboratoires;
- 2- le contrôle des produits chimiques et le contrôle de l'élimination des déchets chimiques;
- 3- la sécurité des piétons et des cyclistes;
- 4- l'aménagement des boisés et des espaces verts, incluant la mise en valeur de la faune et de la flore, et l'aménagement du paysage à des fins esthétiques et récréatives. Promotion du Jardin Van Den Hende et de la Forêt Montmorency;
- 5- le contrôle de la circulation de transit sur le campus et le

regroupement des aires de stationnement en périphérie du campus;

6- la protection des espaces verts et le contrôle de l'empiètement du béton sur ces derniers.

#### 3.2.1.4 Consultation des associations étudiantes

La consultation de cette catégorie de répondantes et répondants a connu un succès mitigé malgré toutes les démarches entreprises. La liste ci-après des associations ayant répondu à la consultation en témoigne.

* Union des grad. inscrits à Laval	Ass. des ét. au baccalauréat général
Conf. des ass. d'ét. de l'Un. Laval	Ass. des ét. en communication
Ass. des ét. en science politique	* Ass. des ét. en droit
Ass. des ét. prégradués en économique	Ass. des ét. en foresterie
Ass. des ét. en architecture	Ass. des ét. en géomatique
Ass. des ét. en pharmacie*	Ass. des ét. en géographie
Ass. des ét. en sciences infirmières	Regroupement. des ét. en médecine

Ass. des ét. en médecine dentaire

Ass. gén. des ét. prégradués en philosophie

Ass. des ét. en théologie

Ass. des ét. en sc. de l'administration

Ass. gén. des ét. en agriculture, alim. et cons.

Ass. des ét. au bacc. en ens. préscol. et primaire

\* Ass. des ét. en sciences et génie

En ce qui a trait aux associations étudiantes de premier cycle, nous avons d'une part consulté la Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval et, d'autre part, 19 associations étudiantes facultaires, dans les secteurs où des groupes de recherche à connotation environnementale sont présents. Il avait été convenu, à la demande de l'Union des gradués inscrits à Laval, que celle-ci se chargeait de diriger la consultation des associations d'étudiantes et d'étudiants gradués et d'acheminer les résultats au Comité. La CADEUL, qui pourtant perçoit des cotisations, gère un fonds environnemental, et a déjà été active dans le dossier de l'environnement, n'a donné aucun signe de vie. L'UGIL semble avoir répondu au nom de son exécutif.

En bout de ligne, l'Association des étudiantes et étudiants en droit et l'Association des étudiantes et des étudiants en géographie ont manifesté leur intérêt, alors que l'Association des étudiantes et étudiants en sciences et génie (AESGUL) et le Comité de sensibilisation et d'implication en environnement (COMSIEN) ont proposé une série d'actions intéressantes portant particulièrement sur les points suivants :

- 1- la protection des habitats naturels, l'aménagement des espaces verts et des boisés;
- 2- la réduction et le multirecyclage des déchets; la promotion des produits durables, des produits recyclés et des produits moins nocifs pour l'environnement;
- 3- la diminution de la circulation automobile et la promotion du transport en commun;
- 4- le contrôle accru des normes et de la surveillance concernant l'utilisation et l'élimination des produits et déchets chimiques.

### 3.3 CONCLUSION

Le processus de consultation de la communauté universitaire s'est échelonné sur une période de six mois. Il a permis de mettre en évidence un grand nombre de préoccupations, et plusieurs priorités d'interventions, notamment celles qui ont trait aux activités ayant une incidence directe sur la santé de la population, ainsi que celles reliées à la réduction du volume des déchets (réduction à la source et recyclage). La synthèse des recommandations issues de la consultation de la communauté universitaire est présentée à la section 4.3 de ce document.

# ÉNONCÉ DE POLITIQUE ET PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT

## Chapitre IV

Conformément à l'esprit du Plan vert fédéral et dans la foulée des organismes et des institutions qui se préoccupent d'intégrer les valeurs propres au concept du Développement durable à leur vécu organisationnel, l'Université Laval prend à son tour un engagement dans ce sens. Consciente de son rôle social de premier plan, de sa mission et de ses responsabilités spécifiques en matière de formation et de recherche, elle désire dorénavant mettre en application son propre Énoncé de politique en matière de protection et de promotion de l'environnement.

Cet énoncé, qui prend la forme d'une déclaration d'engagement, se compose de six principes directeurs et s'articule autour de quatre finalités.

### 4.1 ÉNONCÉ DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 4.1.1 PRINCIPES DIRECTEURS

L'Université Laval, dans le but de planifier, de concevoir et de réaliser ses activités en tenant compte de leurs incidences sur l'environnement, s'engage à :

1. Se conformer aux lois, règlements, politiques gouvernementales en matière d'environnement et à établir, au besoin, sa propre réglementation.
2. Gérer, à la source, les répercussions environnementales de ses activités, afin de favoriser le Développement durable.

3. Réduire les impacts négatifs sur l'environnement résultant de ses activités par toute mesure pratique d'atténuation.
4. Encourager la participation des individus ou des groupes concernés au cours du processus d'étude et de conception de ses activités ayant des incidences sur l'environnement.
5. Réaliser des initiatives de mise en valeur environnementale propres à améliorer la qualité de l'environnement sur son campus.
- 6- Faire en sorte que la protection et la promotion de l'environnement soient l'affaire de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et des partenaires de l'Université (sous-traitants, locataires, consultants, etc.), notamment par des mesures de sensibilisation et d'éducation.

#### 4.1.2 FINALITÉS

- 1- Mettre en valeur (aménager, réutiliser, récupérer, etc.).
- 2- Réduire les impacts négatifs sur l'environnement, l'utilisation des ressources, le volume des déchets, etc.
- 3- Contrôler la qualité de l'air, les dépenses d'énergie, l'élimination des déchets dangereux, la quantité d'eau utilisée, etc.
- 4- Sensibiliser la communauté universitaire aux réglementations en vigueur et l'encourager à participer à la mise en oeuvre du plan d'action en matière de protection et de promotion de l'environnement.

#### 4.2 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU BILAN ENVIRONNEMENTAL ET DE LA CONSULTATION

#### 4.2.1 RECOMMANDATIONS ISSUES DU BILAN ENVIRONNEMENTAL

À la suite de la préparation du premier bilan sur la qualité de l'environnement sur le campus de l'Université Laval, et en lien avec l'énoncé de politique, le Comité de protection et de promotion de l'environnement achemine les recommandations suivantes à la direction de l'Université. Ces recommandations sont présentées sans ordre de priorités.

##### RECOMMANDATION 1 - COMPILATION DES DONNÉES ET PRODUCTION DU BILAN

Que la direction de l'Université fasse en sorte qu'un travail de fond soit fait dans les unités, afin de permettre de compiler les données servant à produire annuellement un bilan environnemental complet. Un mot d'ordre, dans le même sens, devra être diffusé auprès des partenaires (CTCUQ, Sani-Gestion, Entreprises Sanitaires Caron, Sogsabec, Pause-Café Idéal, etc.) afin d'obtenir les données nécessaires à la préparation d'un tel bilan.

##### RECOMMANDATION 2 - MAINTIEN OU AMÉLIORATION DU CONTRÔLE DES DÉCHETS RÉGLEMENTÉS

Que l'Université fasse en sorte de maintenir un contrôle serré des déchets biomédicaux, des déchets radioactifs et des produits chimiques utilisés sur le campus. Qu'elle voit à tenir à jour un inventaire précis des volumes de produits sortant du campus et également des volumes de produits qui y entrent, et cela particulièrement en ce qui a trait à la gestion des produits chimiques. Dans le contexte de préparation d'un bilan, il serait important de connaître, pour ces secteurs névralgiques et réglementés, le volume et le pourcentage de récupération des produits.

##### RECOMMANDATION 3 - RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Il n'est pas possible pour l'instant de savoir à quel phénomène ou problème est due la très grande consommation d'eau sur le campus. Il est donc recommandé que l'Université fasse le nécessaire afin de savoir de quelle façon l'eau est utilisée sur le campus et ce qui cause l'utilisation d'une telle quantité d'eau. Elle sera, à la suite de cette investigation, en mesure de formuler des recommandations en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau.

#### RECOMMANDATION 4 - SENSIBILISATION À LA RÉUTILISATION ET À LA RÉCUPÉRATION

Que l'Université encourage les membres de la communauté universitaire à réduire à la source l'utilisation de certains produits dont le papier, les canettes d'aluminium, les verres en styromousse et les couverts en plastique. Une sensibilisation concernant les comportements et attitudes est à organiser.

En ce qui a trait à la réduction de l'utilisation du papier, on recommande également de songer à une nouvelle utilisation avant récupération, lorsque la chose est possible, ainsi qu'à l'utilisation de copies recto-verso.

#### RECOMMANDATION 5 - ORGANISATION DE LA RÉCUPÉRATION

Il est recommandé que l'Université fasse le nécessaire afin de structurer adéquatement les systèmes de récupération du papier, du carton, du métal, du verre, du styromousse, du plastique sous ses diverses formes, ainsi que des déchets végétaux.

#### RECOMMANDATION 6 - ACHAT DE PRODUITS RECYCLÉS OU MOINS NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est recommandé que l'Université encourage les différents secteurs et principalement les secteurs reliés à l'approvisionnement de produits (Presses, Approvisionnements, Reprographie) à opter, si possible, pour l'achat de produits

recyclés ou moins nocifs pour l'environnement.

#### RECOMMANDATION 7 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES ÉDIFICES CLOS

Il est recommandé que l'Université se penche sur la qualité de l'air à l'intérieur des édifices et veille à ce que cette qualité soit optimisée. Pour ce faire, elle devra, et cela particulièrement dans les pavillons hermétiques, procéder à un entretien régulier et préventif des conduites d'aération, adapter les apports en air frais à la densité humaine réelle de ces pavillons, et mettre en place un règlement interdisant complètement l'usage du tabac à l'intérieur des pavillons.

#### RECOMMANDATION 8 - AMÉNAGEMENT DES BOISÉS ET AUTRES ESPACES VERTS

Il est recommandé que l'Université continue d'encourager le développement des pistes cyclables et des voies piétonnières, qu'elle poursuive son aménagement harmonieux des boisés et qu'elle repense l'aménagement des autres espaces verts. Ces aménagements extérieurs se doivent d'être conformes aux normes de sécurité tout en répondant à leur vocation première qui est à la fois récréative et esthétique.

#### 4.2.2 RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONSULTATION DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Le Comité de protection et de promotion de l'environnement achemine à la direction de l'Université les recommandations prioritaires d'interventions environnementales qui proviennent de la consultation de la communauté universitaire. Ces recommandations sont classées par ordre décroissant de priorité.

#### RECOMMANDATION 1 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉDIFICES.

- RECOMMANDATION 2 - MAINTIEN DU CONTRÔLE ACCRU DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET BIOMÉDICAUX.
- RECOMMANDATION 3 - CONTRÔLE DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES AINSI QUE DES DÉCHETS CHIMIQUES.
- RECOMMANDATION 4 - RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE MULTIRECYCLAGE.
- RECOMMANDATION 5 - ACHAT ET UTILISATION DE PRODUITS RECYCLÉS OU MOINS NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT.
- RECOMMANDATION 6 - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES; EXTENSION DES PISTES CYCLABLES HORS DU CAMPUS.
- RECOMMANDATION 7- RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIE.
- RECOMMANDATION 8 - AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES BOISÉS ET DES ESPACES VERTS.
- RECOMMANDATION 9 - CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE TRANSIST, CONTRÔLE DE LA VITESSE AUTOMOBILE, PROMOTION DU TRANSPORT EN COMMUN.

#### 4.2.3 AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER

En plus des recommandations issues de la préparation du bilan, que nous avons choisi de traiter à part puisqu'il s'agit de lacunes clairement identifiées à partir d'observations quantifiées, le Comité de protection et de promotion de l'environnement s'est donné une grille d'analyse des priorités d'action qui tient compte des trois facteurs suivants :

- 1- Le risque environnemental qui augmente en fonction du risque effectif.
- 2- L'opinion de la communauté universitaire qui provient à la fois du sondage environnemental et de la consultation ciblée.
- 3- La faisabilité. Certaines actions peuvent être nécessaires, mais fort difficiles à mettre en oeuvre, à cause de variables économiques, structurelles ou sociales. Nous devons tenir compte de cet aspect dans la mise en oeuvre d'actions environnementales sur le campus.

Dans le contexte actuel, et en lien avec la restructuration administrative et budgétaire, bien des façons de faire sont remises en question et plusieurs ajustements sont nécessaires. Le plan d'action que nous proposons en 4.3 doit s'ajuster à ce nouvel ordre des choses et prendre appui sur les nouvelles priorités institutionnelles en tenant compte de nos objectifs de "Développement durable".

Le Tableau-synthèse des facteurs à considérer afin de dégager des priorités d'action, présenté ci-après, contribue à proposer une nouvelle lecture de la réalité et à dégager des orientations d'action.

=====

TABLEAU-SYNTHESE DE FACTEURS À CONSIDÉRER AFIN DE DÉGAGER

DES PRIORITÉS D'ACTION

-----

R: Risque environnemental

O: Opinion de la communauté universitaire (sondage et consultation)

F: Faisabilité

P: Pointage total

-----

La pondération de chacune des trois variables (R, O, F), en fonction de laquelle l'analyse a été effectuée, obéit à une gradation qui s'étend d'un minimum de -3 à un maximum de +3.

---

Dossier	R	O	F	P
---------	---	---	---	---

---

Contrôle accru

des déchets radioactifs	3	3	3	9
-------------------------	---	---	---	---

-----

Contrôle accru des

déchets biomédicaux	3	3	3	9
---------------------	---	---	---	---

-----

Amélioration de

la qualité de l'air à

l'intérieur des édifices	3	3	1	7
--------------------------	---	---	---	---

-----

Contrôle accru des

produits chimiques	3	3	1	7
--------------------	---	---	---	---

-----

Récupération des

verres de styromousse	1	3	3	7
-----------------------	---	---	---	---

-----

Achat de produits

recyclés ou moins nocifs	1	3	1	5
--------------------------	---	---	---	---

pour l'environnement

-----

Récupération du papier	-1	3	3	5
------------------------	----	---	---	---

-----

Récupération des

canettes d'aluminium	-1	3	3	5
----------------------	----	---	---	---

-----

Récupération de plastique	1	3	1	5
---------------------------	---	---	---	---

-----

Réduction de l'utilisation

des pesticides	3	1	1	5
----------------	---	---	---	---

-----

Réduction de l'utilisation

des verres de styromousse	1	3	1	5
---------------------------	---	---	---	---

---

Réduction de l'utilisation

des engrais chimiques            1            1            3            5

---

Aménagement des

voies piétonnières            1            1            3            5

---

Réduction de la

consommation d'énergie            3            -1            1            3

---

Récupération des déchets

végétaux (feuilles, gazon)    -1            1            3            3

---

Aménagement de

pistes cyclables            1            -1            3            3







#### 4.3 PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT

À la lumière des orientations prioritaires présentées au tableau-synthèse et des recommandations issues de la préparation du bilan, nous croyons que la direction de l'Université devrait, de façon bénéfique pour l'amélioration de la qualité de l'environnement sur le campus, développer et mettre en oeuvre le contenu de chacun des six programmes intégrés d'interventions environnementales que propose le Comité dans les pages qui suivent. Ces programmes ont l'avantage de présenter de façon synthétique nos recommandations globales, tout en laissant à la direction de l'Université le choix et les modalités de leur mise en oeuvre.

#### PROGRAMMES INTÉGRÉS

#### D'INTERVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

- I. Qualité de l'air dans les édifices.
- II. Économie des ressources.
- III. DÉCHETS ET MULTIRECYCLAGE.
- IV. Aménagement des boisés ET DES espaces verts.
- V. SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES.
- VI. SUIVI ENVIRONNEMENTAL.

#### 4.3.1 PROGRAMME DE QUALITÉ DE L'AIR

Nous recommandons un programme intégré d'assainissement de la qualité de l'air à l'intérieur des édifices. La mise en vigueur de ce programme comportera un ensemble de mesures touchant les aspects suivants :

- 1- Abolition complète du tabagisme dans tous les pavillons du campus. Lorsque la politique d'abolition complète du tabac sera adoptée, elle devra comporter, dans sa mise en opération, un volet de soutien aux personnes qui doivent apprendre à cesser de fumer. Ce soutien peut être organisé possiblement avec la collaboration des Services de coordination en santé et sécurité au travail, d'orientation et counseling (pour la population étudiante) et le Programme d'aide aux employées et employés.
- 2- Vérification des infrastructures de ventilation et de climatisation des pavillons du campus, en vue d'identifier les sources de contamination résiduelle et de planifier les changements qui s'imposent.
- 3- Mise sur pied d'un programme d'entretien préventif des conduites de ventilation et de climatisation.
- 4- Mise à jour régulière et ajustement de l'application des normes de ASHRAE en fonction de la population actuelle des pavillons et de la nature des activités qui s'y déroulent. Lorsque des travaux de construction, d'entretien, de réfection, ou des activités de formation ou de recherche qui comportent l'utilisation de substances contaminant l'air ambiant d'un pavillon ont lieu, des mesures particulières visant le maintien de la qualité de l'air du pavillon sont à prévoir.

Par ailleurs, un mécanisme prévisionnel d'intervention (lorsque les instances compétentes sont informées à l'avance et en temps opportun de telles activités) doit se doubler d'un mécanisme d'intervention d'urgence lors de contaminations accidentelles, ou d'activités comportant une source de contamination n'ayant pas été déclarées au moment opportun.

- 5- Sensibilisation de la population étudiante et du personnel à l'importance et aux façons de contribuer à maintenir un air ambiant de grande qualité à l'intérieur de chacun des pavillons.

#### 4.3.2 PROGRAMME D'ÉCONOMIE DES RESSOURCES

Un tel programme, axé sur un objectif de développement durable, entend diminuer le "gaspillage" souvent inconscient que nous effectuons collectivement à la grandeur du campus, et vise à proposer des pratiques qui favorisent la pérennité de la qualité de notre environnement. Ce programme d'économie des ressources comporte des interventions visant à :

- 1- Diminuer la consommation d'eau sur le campus. Il nous faudra, dans un premier temps, trouver la cause de la surconsommation diurne de l'eau sur le campus. Il s'agit là d'une intervention majeure et prioritaire.

De plus, nous devons voir à réparer tous les robinets et équipements défectueux dans les pavillons, et particulièrement dans certains laboratoires de recherche où le problème est persistant. Des dispositifs économiseurs d'eau existent déjà au PEPS. On peut envisager de remplacer graduellement la robinetterie défectueuse par des équipements qui comportent des dispositifs économiseurs d'eau, ou des dispositifs de fermeture automatique des robinets. Les contrôles automatiques des chasses d'eau des équipements sanitaires, ainsi que l'installation d'équipements sanitaires à débit réduit constituent des options intéressantes. Enfin, on doit envisager une importante sensibilisation de la communauté universitaire à la nécessité de préserver cette ressource.

- 2- Diminuer la consommation d'énergie sur le campus. Afin de diminuer la consommation d'énergie sur le campus tout en maintenant le confort et la sécurité de la communauté universitaire, nous devons au moment de l'achat d'équipement, opter pour du matériel moins énergivore. L'installation de détecteurs de mouvements ou de minuteries pour l'éclairage, ou

même dans certains cas, pour le chauffage d'appoint de certains locaux, sont des mesures d'économie d'énergie.

Les coûts reliés à la climatisation des édifices hermétiques sont importants et la qualité de l'air de ces édifices est souvent insatisfaisante. Le sondage environnemental a mis en évidence le fait que bien des membres de la communauté universitaire aimeraient avoir la possibilité d'ouvrir une fenêtre au besoin, et de contrôler davantage l'apport d'air frais. Dans un contexte de réduction de la consommation d'énergie, on doit se questionner sur le choix d'édifices hermétiques, surtout lorsqu'il est question pour l'Université de construire prochainement de nouveaux pavillons.

- 3- Favoriser l'achat et l'utilisation de produits recyclés ou moins nocifs pour l'environnement. Dans plusieurs secteurs, des produits recyclés ou moins nocifs pour l'environnement sont disponibles. Il faudrait faire l'inventaire de telles alternatives, par secteur d'activité, et en faire la promotion, en encourageant les unités et les personnes à opter pour l'achat et l'utilisation de tels produits. Pour contourner le problème de coût supérieur parfois inhérent à ce type de produits, on peut penser à regrouper les achats de ces produits à l'interne, afin d'augmenter le volume des commandes, ou tenter de s'associer à d'autres organismes afin d'obtenir des prix inférieurs.
- 4- Diminuer l'utilisation du papier en réutilisant le papier fin au maximum. Avant même d'encourager le recyclage, nous devons sensibiliser la communauté universitaire à réduire l'utilisation du papier, en diminuant le nombre de photocopies, en encourageant l'usage de photocopies recto-verso, en réutilisant le papier qui peut l'être, en utilisant davantage le courrier électronique.
- 5- Favoriser le compostage des déchets verts et encourager, si cela est possible, le compostage des déchets alimentaires. Le compostage des feuilles se fait déjà de façon régulière. Il serait intéressant de valoriser nos déchets alimentaires organiques. Des expériences de compostage de déchets alimentaires semblent obtenir du succès dans des institutions d'enseignement de la région de Montréal. Nous pourrions étudier

la faisabilité d'une telle opération à l'Université Laval.

#### 4.3.3 PROGRAMME DE DÉCHETS ET DE MULTIRECYCLAGE

Le programme d'intervention concernant les déchets et le multirecyclage comportera un ensemble de mesures, afin d'améliorer notre système de gestion des différents types de déchets. Il est proposé dans le but de répondre aux objectifs suivants :

- la réduction à la source des déchets, et la réutilisation des produits avant leur recyclage ultérieur;
- le maintien d'un bon contrôle de la gestion des déchets réglementés (déchets radioactifs et biomédicaux);
  - la mise en place d'un système de contrôle concernant l'élimination des produits et des déchets chimiques;
- l'instauration d'un programme de multirecyclage.

Ce programme comporte les trois volets suivants :

##### Volet 1 - La réduction à la source des déchets

La production annuelle de déchets d'un campus de 40,000 personnes est impressionnante et c'est un problème sur lequel nous devons nous pencher. La consultation de la communauté universitaire a mis en évidence le fait que, tout naturellement, nous sommes plus enclins à recycler des matières comme le papier et les verres de styromousse qu'à les réutiliser ou à en diminuer l'utilisation en optant pour d'autres solutions produisant moins de déchets (courrier électronique vs utilisation du papier, vaisselle réutilisable vs vaisselle uniservice, matériel de laboratoire lavable de préférence au matériel jetable, lorsque la chose est

possible).

Cette "philosophie", nécessitant une réflexion "en amont" afin de réduire la production de déchets "en aval", devrait être répandue et des actions devraient être adaptées aux différents secteurs d'activité de l'Université.

La mise en vigueur d'un mot d'ordre, concernant la réduction des déchets du campus, pourrait contribuer à la mise en place d'une politique d'achat touchant plus particulièrement le secteur de l'expérimentation scientifique, et visant à améliorer la gestion des produits chimiques et à en éviter le gaspillage. De tels produits sont souvent commandés en trop grande quantité, et finissent par encombrer les tablettes des laboratoires ou par contaminer les égouts municipaux, s'ils n'ont pas préalablement été confiés au Comité de gestion des produits chimiques pour élimination.

Dans le secteur de l'expérimentation scientifique, très développé dans une institution comme la nôtre, et également largement générateur de déchets, un effort pourrait être fait afin d'opter, dans la mesure du possible, pour du matériel réutilisable plutôt que pour du matériel jetable. Certains départements et centres de recherche, notamment le Département des sciences et technologie des aliments (STA), et le Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA), ont fait ce choix pour des raisons d'ordre environnemental. D'autres départements et centres de recherche pourraient également amorcer une réflexion en ce sens.

Un autre volet de la réduction du volume des déchets est celui des déchets sauvages, qui s'accumulent à l'intérieur et à l'extérieur des boisés et des espaces verts du campus ou dans les aires de stationnement. Une sensibilisation de la communauté universitaire, et un rappel constant sous forme de panneaux ou d'affiches à l'intérieur et à l'extérieur des pavillons, sont à prévoir. Toutefois, les déchets extérieurs, notamment le papier et les sacs de plastique, ne sont pas toujours des produits du campus, mais ils s'y accumulent souvent, au gré du vent qui est une composante biophysique importante dans le vaste territoire

que constitue notre campus.

Afin de sensibiliser la communauté universitaire à la présence de ces déchets sauvages ou migrants, une corvée annuelle de nettoyage des boisés, en collaboration avec les associations étudiantes et les syndicats et associations professionnelles, pourrait être organisée chaque printemps, avant la fin du trimestre d'hiver.

Volet 2 - Le maintien d'un bon contrôle de la production et de l'entreposage de déchets réglementés, et la mise en place d'un système de contrôle plus complet de l'élimination des produits et des déchets chimiques

Le contrôle des déchets réglementés, qu'ils soient radioactifs ou biomédicaux, est une composante importante de la santé et de la sécurité du personnel et de la population étudiante. Le contrôle des déchets radioactifs, en vigueur depuis plusieurs années sur le campus, est régi à l'interne par le Comité de radioprotection qui fait annuellement rapport au Vice-recteur aux services, à l'interne, et à la Commission de l'énergie atomique du Canada, à l'externe.

La mise en vigueur, en milieu universitaire, de la réglementation sur la disposition des déchets biomédicaux est un phénomène récent, et l'Université Laval fait le nécessaire pour que l'implantation d'un système de cueillette de tels déchets soit faite selon les règles de l'art. Le Comité d'étude sur les risques biologiques, qui se rapporte au Vice-recteur aux services, veille au respect de la mise en application de cette réglementation.

Ces deux types de déchets réglementés semblent gérés convenablement.

À ce stade-ci, ce qui semble davantage préoccuper les autorités institutionnelles et plusieurs intervenants et intervenantes de la communauté universitaire, c'est le manque d'information

relatif au volume d'entrée des produits chimiques sur le campus. Le Comité de gestion des produits chimiques, dans son rapport annuel au Vice-recteur aux services, décrit avec précision la nature et la quantité des déchets chimiques recueillis, mais ne pouvait jusqu'à récemment nous éclairer sur la proportion réellement récupérée à des fins d'élimination, faute d'information centralisée sur les quantités et la nature des produits qui entrent sur le campus.

Les efforts de sensibilisation des usagères et des usagers accomplis par le Comité de gestion des produits chimiques, la récupération des déchets chimiques mise de l'avant par ce même comité, sont des actions positives de grande importance. L'implantation du SIMDUT aussi. Il nous faut cependant en arriver à proposer un contrôle plus strict de l'élimination des produits chimiques et à connaître avec plus de précision le rapport entre le volume des produits chimiques qui entrent sur le campus et celui de ceux qui en sortent, pour statuer sur la qualité de notre gestion de tels produits.

L'implantation d'un réel système de gestion des produits chimiques, la sensibilisation accrue des usagers et des usagères des laboratoires à la nécessité d'éviter toute forme de contamination des égouts, ainsi qu'un contrôle strict des modalités d'élimination des produits et des déchets chimiques sont nécessaires. Ce n'est que lorsque de telles mesures seront mises en place que nous pourrions être assurés de contrer la contamination des égouts municipaux et par le fait même, pour un certain temps encore, du fleuve Saint-Laurent.

Volet 3 - L'élargissement et la consolidation du programme de multirecyclage

En ce qui a trait au recyclage ou à la valorisation des déchets, l'Université Laval est déjà partiellement organisée, notamment pour le papier et le carton, les verres de styromousse, les canettes d'aluminium et les débris végétaux.

Une sensibilisation de la Communauté universitaire et la

distribution dans les postes de travail de contenants pour récupérer le papier et le carton et éventuellement d'autres matières recyclables, contribueraient au succès d'une telle opération.

Le marché des différents produits recyclés (verre, aluminium, métal, plastique) est encore fluctuant au Québec, et sur le plan régional, l'organisation de centres de tri n'évolue pas aussi rapidement que prévu. Toutefois, nous croyons que l'Université devrait, puisqu'elle sert d'exemple pour la population, accroître graduellement sa participation aux activités de multirecyclage, et cela dès qu'elle aura l'assurance que les matières recyclées par les organismes de récupération ne prennent pas, après un long détour, le chemin des sites d'enfouissement ou des incinérateurs. Des municipalités de la région ont déjà opté pour le multirecyclage, en choisissant bien les organismes de récupération avec lesquels elles font affaire, et s'en félicitent.

De plus, certains organismes étudiants ont déjà manifesté le désir d'intervention dans ce dossier (notamment le COMSIEN) et posé des actions intéressantes dans ce sens. Leur volonté d'implication dans le dossier du multirecyclage constitue un atout non négligeable. D'autres partenaires qui commencent à se manifester à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et à la Faculté des sciences et de génie pourraient également s'ajouter, afin d'assurer une permanence dans la réalisation d'un tel programme.

#### 4.3.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES BOISÉS

##### ET DES ESPACES VERTS

Le bilan environnemental inscrit au chapitre 2 du présent document mettait l'accent sur l'importance des boisés et des espaces verts que l'on retrouve au coeur du campus de l'Université, et donc à l'intérieur du quadrilatère principal. Ce bilan nous apprend que plus de 56% de la superficie totale du campus est occupée par des boisés, des aires gazonnées et des

terrains sportifs. Le programme que nous proposons vise à préserver et à mettre en évidence cette caractéristique propre au campus de l'Université Laval dans le but d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté universitaire.

La mise en vigueur de ce programme comportera un ensemble de mesures touchant principalement les aspects suivants :  
l'élaboration d'un plan d'ensemble d'aménagement des boisés et des espaces verts du campus de l'Université Laval et la poursuite des travaux d'entretien sylvicole des boisés et d'amélioration du réseau de sentiers.

L'élaboration d'un tel plan d'ensemble devrait se faire en collaboration avec certaines instances dont la Faculté de foresterie et de géomatique, la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, la Faculté d'architecture et d'aménagement, le Service des terrains et bâtiments et des représentants des usagères et des usagers des différents secteurs du campus. Le plan d'ensemble devra tenir compte des caractéristiques écologiques des sites, de la protection de certains habitats, de la vocation récréative et d'animation à donner à certains sites, de même que de leur mise en valeur esthétique. De façon globale, le programme d'aménagement des boisés et des autres espaces verts vise à redonner à la communauté universitaire le goût de tirer profit de la nature qui l'entoure.

Un tel programme répondra aux besoins formulés si les boisés et les espaces verts du campus deviennent, non seulement des espaces aménagés de façon intéressante, mais également des espaces naturels animés de façon intéressante.

Il sera également important de veiller à redonner de la vie aux vastes espaces verts (terrains gazonnés), dont la topographie est un peu plane et monotone, tout en assurant un plus grand confort, notamment en les protégeant du vent, aux usagères et usagers du campus. Pour redonner vie à ces espaces, les suggestions qui sont faites touchent les points suivants :

- mise en valeur des habitats fauniques existants,
- parcours d'observation ornithologique,
- parcelles de fleurs de nature expérimentale ou décorative,
- arboretum comportant certaines essences rares ou exotiques,
- patinoire extérieure ou anneau de glace extérieur,
- terrain de pétanque,
- coin de pique-nique,
- etc.

Il ne faut pas négliger la valeur éducative d'un tel programme d'aménagement des boisés et des espaces verts. La mise en place de ce programme, si elle est faite de façon décloisonnée, peut très bien répondre à un objectif général de sensibilisation de la communauté universitaire aux valeurs de protection et de promotion de l'environnement sur le campus.

#### 4.3.5 PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES PIÉTONS

##### ET DES CYCLISTES

Si nous désirons diminuer la circulation automobile sur le campus, nous devons en parallèle continuer à mettre l'emphase sur les facilités du transport en commun, et assurer une bonne sécurité aux piétons et aux cyclistes qui y circulent. Un programme visant à améliorer la sécurité des piétons et des

cyclistes touche donc les aspects suivants :

- 1- Contrôle de la circulation automobile de transit. Le campus est souvent utilisé comme voie de transit et comme raccourci par la population qui vient de l'extérieur du campus et qui désire se rendre rapidement à un des grands axes routiers entourant le campus. Cette population est en général pressée, peu encline à observer les règlements de circulation automobile du campus et à respecter les piétons et les cyclistes qui y circulent. Un certain contrôle doit maintenant être envisagé.
  
- 2- Protection des pistes cyclables sur le campus et prolongement des pistes cyclables hors du campus. Afin d'encourager l'accès au campus à bicyclette, il faut s'assurer de protéger adéquatement les cyclistes. Les pistes cyclables doivent être facilement identifiées par les cyclistes et les automobilistes. Des ententes avec les villes environnantes (Sillery, Sainte-Foy, Québec) pourront être conclues afin de prolonger les pistes cyclables hors du campus, en fonction des principaux axes routiers d'accès au campus.
  
- 3- Contrôle de la vitesse automobile et respect des passages et des corridors piétonniers. La vitesse des automobiles est parfois élevée dans les rues du campus. Les limites de vitesse pourraient être revues, et l'aide du corps policier attitré à la cité permettrait le respect de celles-ci.

Les automobilistes et les piétons qui partagent les rues de la cité devraient être davantage sensibilisés à l'utilisation des passages piétonniers. D'une part, les automobilistes auraient un plus grand respect de ces passages et d'autre part, les piétons réaliseraient que pour assurer leur sécurité, certains corridors et passerelles sont à privilégier. De plus, les piétons mettent souvent leur sécurité en péril, en utilisant massivement les stationnements plutôt que les trottoirs pour se rendre aux pavillons, particulièrement lorsque les arrêts de Métrobus sont à proximité des stationnements, ce qui a également pour effet de gêner l'accès des automobilistes aux aires de stationnement. On devra sensibiliser les piétons à ce problème et au besoin modifier l'emplacement de certains arrêts d'autobus.

Les passages piétonniers pourraient être éclairés pendant les périodes nocturnes. Les piétons qui les utiliseraient seraient bien visibles pour les automobilistes. Dans un contexte d'économie des ressources, un détecteur de mouvement pourrait opérer l'éclairage.

- 4- Promotion du transport en commun et du covoiturage. L'utilisation du transport en commun et le covoiturage constituent des moyens de diminuer la consommation énergétique et d'améliorer l'environnement. Des ententes particulières avec la CTCUQ, l'identification de voies de circulation réservées aux heures de pointe aux autobus et aux automobilistes en covoiturage, l'incitation par le prix à l'achat de vignettes de covoiturage, sont toutes des mesures contribuant à l'atteinte de cet objectif.

#### 4.3.6 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le mandat du Comité de protection et de promotion de l'environnement sur le campus de l'Université Laval prend fin avec le dépôt du présent plan directeur.

Avec le dépôt du Bilan environnemental, de l'Énoncé de politique et du Plan d'action en matière de protection et de promotion de l'environnement, les étapes d'orientation et de conception globale sont terminées. Toutefois, un travail plus pointu de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des différents programmes proposés, devra être amorcé en fonction des décisions du Comité exécutif.

Un Comité permanent de protection et de promotion de l'environnement devrait être créé pour articuler la mise en oeuvre du Plan directeur. Un tel comité de contrôle et de suivi se rapporterait aux autorités institutionnelles appropriées et serait chargé de superviser la mise à jour régulière du Bilan environnemental et le développement des différents programmes retenus.

La mise en oeuvre partielle ou totale du Plan directeur est un travail imposant. Des ressources humaines et financières sont à prévoir en fonction du rythme de mise en oeuvre souhaité par la direction de l'Université.

## CONCLUSION

Le mandat confié au Comité de protection et de promotion de l'environnement de l'Université Laval est complété. Cette démarche nous aura permis d'examiner de façon globale la question du Développement durable sur un campus de la dimension du nôtre. Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont participé d'une façon ou d'une autre à cette opération.

Les résultats de notre démarche sont bien concrets : le premier Bilan environnemental de l'Université Laval a vu le jour et un Énoncé de politique ainsi qu'un Plan d'action comportant six programmes intégrés d'interventions environnementales sont proposés aux autorités institutionnelles.

Le présent rapport, en plus de permettre d'amorcer prochainement certains volets inscrits au Plan d'action, devrait également servir à baliser nos actions à long terme. La mise en oeuvre à court ou moyen terme des programmes proposés devra se faire de façon concertée. Le succès d'une telle mise en oeuvre reposera non seulement sur la volonté, l'énergie et les ressources qu'affecteront les autorités institutionnelles à ce dossier, mais également, et de façon importante, sur la collaboration de la communauté universitaire à ce virage vert qui se doit d'être collectif. Les stratégies d'implantation devront comporter un large volet de sensibilisation et d'éducation, soutenues par des actions réelles de l'institution.

Un véritable virage vert est une opération de taille qui doit se faire de façon progressive et continue. L'Université Laval doit y voir un défi et s'y engager pour la préservation de notre patrimoine collectif, dans une perspective de développement durable, ainsi que pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail et aux études des membres de la communauté universitaire.

\*\*\*\*\*